



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 15 À 20 : 00 HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance extraordinaire, sous la présidence de monsieur le maire Marc Laliberté.

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne et Martin Pelletier, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet,

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal (art. 152), aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Dépôt du rapport financier 2024;
Rapport du maire sur l'année financière 2024;
Correction de la résolution 08-012024;
Nomination d'un représentant municipal pour le réseau Biblio;
Reddition de compte, volet entretien du réseau local;
Période de questions des contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement;
Clôture de la séance.

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

19-122025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu »

Sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

• Dépôt du rapport financier 2024

CONSIDÉRANT que madame Kathleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, a présenté le rapport financier 2024 et fait une lecture complète du document en comité plénier;

CONSIDÉRANT qu'un rapport sommaire a été lu lors de la séance;

CONSIDÉRANT que le rapport sera présenté à la population par le biais du journal municipal;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a produit un rapport sur les états financiers mentionnant qu'ils reflètent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le vérificateur a émis un avis, mentionnant que le taux global de taxation réel de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 a été établi conformément aux exigences légales;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

20-122025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot accepte le dépôt de son rapport financier pour l'année 2024, tel que présenté par madame Kathleen Hunter, vérificatrice du Groupe Mallette, ainsi que le rapport sur le taux global de taxation réel »



- **Rapport du maire sur l'année financière 2024**

Monsieur le maire fait la lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité, il fait état des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe. La rémunération des élus et une liste des contrats octroyés est jointe au rapport tel que le prévoit le Code municipal du Québec. La liste des contrats de 25 000\$ et plus et de 2 000\$ et plus totalisant 25 000\$ sera également disponible sur le site internet de la Municipalité.

Le dépôt du rapport est fait et une copie sera transmise à tous les contribuables par le biais du journal municipal.

- **Correction de la résolution**

CONSIDÉRANT qu'il y a une erreur administrative dans la résolution 08-012024, l'intention du conseil n'était pas de faire un prêt mais bien de faire un don à la CDE;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

21-122025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« Que le Conseil municipal autorise la correction de la résolution 08-012024, qui devrait se lire comme suit :

*Que le Conseil municipal autorise **un don** de 30 000\$ à la CDE afin de permettre le remboursement d'un prêt temporaire à la Caisse Desjardins du Nord du Lac-St-Jean. »*

*Le montant a été comptabilisé et payé dans l'année 2024

- **Nomination d'un représentant municipal pour le réseau Biblio**

CONSIDÉRANT que le réseau Biblio demande qu'un membre du conseil soit nommé pour siéger sur le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que madame Annie Bergeron est intéressée à continuer de représenter la Municipalité;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

22-122025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS,

« Que le Conseil municipal mandate la conseillère Annie Bergeron à titre de représentante de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot au sein du conseil d'administration de l'Office municipal le Jeannois »

- **Reddition de compte, volet entretien réseau local**

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 65 514 \$ pour l'entretien des routes pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des routes ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes se retrouve à l'intérieur du rapport financier 2024, qui sera déposé auprès du MAMOT;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Daniel Boulianne,

23-122025

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des routes ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales »



- **Location du garage**

CONSIDÉRANT que nous avons besoin d'un local pour la machinerie municipale afin de maintenir les équipements au chaud permettant une meilleure gestion opérationnelle et préservant notre machinerie, pour la période hivernale;

CONSIDÉRANT que nous avons contacter le contrôleur de *Les bleuetières Senco*, pour vérifier la possibilité de louer le garage situé au 357, rue Gaudreault et qu'ils ont accepté de nous louer le garage;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

24-122025

IL EST RÉSOLU L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEILS PRÉSENTS

« Que le conseil municipal autorise la location d'une partie du garage situé au 357 rue Gaudreault, au montant de 550\$ par mois plus frais d'électricité, pour une période d'environ quatre mois soit de janvier à avril 2026. »

Période de questions pour les contribuables sur les sujets ci-dessus exclusivement

Aucune question.

Clôture de la séance

25-122025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 20.

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »